

AVIS DE PUBLICATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020

Indicateurs financiers (en mdhs)

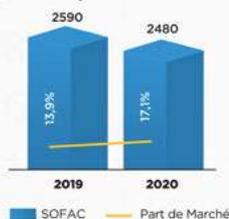
PRODUCTION	2 480	(-4%)	RBE SOCIAL	279	(+12,8%)
ENCOURS BRUTS	8 097	(+14%)	RBE CONSOLIDE	318	(+19,5%)
PNB SOCIAL	481	(+7%)	RN SOCIAL	17	(-85%)
PNB CONSOLIDE	483	(+12%)	RN CONSOLIDE	-5	(-104%)

(EVOLUTION PAR RAPPORT A DECEMBRE 2019)

Dans un contexte difficile, SOFAC a fait preuve de résilience grâce à une performance commerciale en hausse durant le 2ème semestre 2020, ayant permis de rattraper la contreperformance du 2ème trimestre marqué par le confinement. En 2020, SOFAC a également entamé la production du crédit Leasing.

SOFAC a maintenu son élan de développement en renforçant ses parts de marché en gagnant 3.2 pts en matière de production et 1.9 pts en Encours sain. Elle renforce ainsi sa place en tant qu'opérateur de référence dans le secteur du crédit à la consommation. SOFAC réaffirme ainsi la solidité de ses fondamentaux, notamment à travers l'évolution de son encours de crédit et de son PNB. La société a engagé par ailleurs, une politique de provisionnement prudente pour parer aux éventuels impacts futurs de la crise.

Production (En MDH)

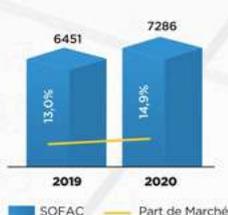


En 2020, la production s'établit à 2.480 MDHS, soit une baisse de 4% par rapport à l'exercice précédent. La performance du 2ème semestre a permis de rattraper l'impact du confinement ayant marqué le second trimestre.

L'encours brut a atteint 8.097 MDH, soit une évolution annuelle de 14%. Cette hausse est constatée grâce à la combinaison de multiples facteurs dont : la bonne tenue de la production sur l'année malgré l'impact de la crise sanitaire, la maîtrise du taux d'attrition et le report des échéances accordé à la clientèle.

L'encours de la dette a connu quant à lui une hausse de 18%.

Encours Sain (En MDH)



Aussi, le PNB de SOFAC en 2020 enregistre une progression de 12% sur base consolidée, pour s'établir à 483 MDH. Cette croissance est consécutive à une hausse combinée de la marge d'intérêt et de la marge sur commissions.

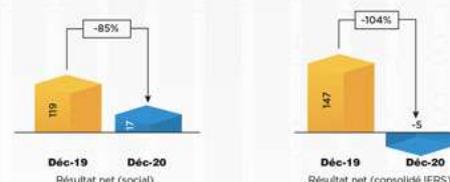
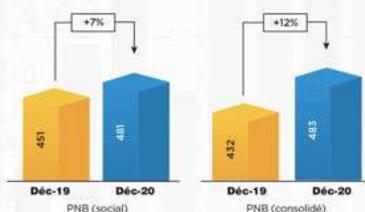
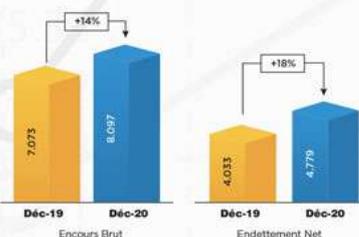
Sur base sociale, le PNB s'apprécie de 7% par rapport à l'exercice précédent et s'établit à 481 MDH.

Par conséquent, le résultat net s'établit à -5 MDHS sur base consolidée.

Ce résultat a été impacté par le coût du risque consolidé qui s'élève à 315 MDHS, après intégration du provisionnement prospectif du risque relatif aux impacts potentiels de la crise sanitaire.

Hors cette provision exceptionnelle, le coût du risque aurait été de 111 MDHS.

Sur base sociale, le résultat est de 17 MDHS, soit une baisse annuelle de 85%, qui s'explique par une dotation aux provisions pour risques et charges à hauteur de 96 MDHS



Le Rapport Financier Annuel 2020 est disponible sur le site web www.sofac.ma

www.sofac.ma

SOFAC: Société Anonyme au capital de 193 200 000 dirhams - Siège Social : 57, Bd Abdelmoumen - Casablanca 20000 - RC Casablanca 29.095

Publiés en milliers de dirhams

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020

	31/12/2020	31/12/2019
I.PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1.196.382	1.160.277
1.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	36	
2.Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	461.460	439.397
3.Intérêts et produits assimilés sur titres de créance		
4.Produits sur titres de propriété	24.003	20.840
5.Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	597.517	586.212
6.Commissions sur prestations de service	98.372	95.002
7.Autres produits bancaires	14.994	18.826
II.CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	714.958	709.016
8.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	42.458	50.991
9.Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle		
10.Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	100.385	88.104
11.Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	562.566	559.007
12.Autres charges bancaires	9.550	10.914
III.PRODUIT NET BANCAIRE	481.423	451.261
13.Produits d'exploitation non bancaire	701	
14.Charges d'exploitation non bancaire		
IV.CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	201.740	203.300
15.Charges de personnel	86.866	89.195
16.Impôts et taxes	1.637	1.561
17.Charges externes	102.034	101.632
18.Autres charges générales d'exploitation	2.369	1.999
19.Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	8.834	8.913
V.DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOURVABLES	365.264	162.122
20.Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	246.008	141.535
21.Pertes sur créances irrécouvrables	16.803	17.580
22.Autres dotations aux provisions	102.454	3.007
VI.REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	158.028	101.309
23.Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	151.128	93.416
24.Récupérations sur créances amorties	2.555	5.841
25.Autres reprises de provisions	4.344	2.052
VII.RESULTAT COURANT	73.148	187.149
26.Produits non courants	9.107	1.274
27.Charges non courantes	5.616	5.431
VIII.RESULTAT AVANT IMPOTS	76.640	182.992
28.Impôts sur les résultats	59.314	64.201
IX.RESULTAT NET DE L'EXERCICE	17.326	118.790

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020

BILAN ACTIF	31/12/2020	31/12/2019
1.Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1.630	1.134
2.Créances sur les établissements de crédit et assimilés	59.726	422
. A vue	59.726	422
. A terme		
3.Créances sur la clientèle	4.295.947	3.815.136
. Crédits de trésorerie et à la consommation	4.073.247	3.669.036
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers		
. Autres crédits	222.700	146.101
4.Créances acquises par affacturage		
5.Titres de transaction et de placement	499.955	399.960
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	499.955	399.960
. Titres de propriété		
6.Autres actifs	317.228	291.497
7.Titres d'investissement		
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance		
8.Titres de participation et emplois assimilés	2.100	2.100
9.Créances subordonnées		
10.Immobilisations données en crédit-bail et en location	3.265.345	2.853.359
11.Immobilisations incorporelles	23.832	26.547
12.Immobilisations corporelles	39.341	36.903
Total de l'Actif	8.505.104	7.427.058

BILAN PASSIF	31/12/2020	31/12/2019
1.Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
2.Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2.101.195	1.342.815
. A vue	242.668	171.988
. A terme	1.858.526	1.170.827
3.Dépôts de la clientèle	1.793.937	1.773.462
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	1.793.937	1.773.462
4.Titres de créance émis	2.677.400	2.690.179
. Titres de créance négociables émis	2.677.400	2.690.179
. Emprunts obligataires émis		
. Autres titres de créance émis		
5.Autres passifs	1.049.262	852.659
6.Provisions pour risques et charges	134.213	36.104
7.Provisions réglementées		
8.Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
9.Dettes subordonnées	208.332	130.000
10.Ecarts de réévaluation		
11.Réserves et primes liées au capital	175.180	175.180
12.Capital	193.200	193.200
13.Actionnaires.Capital non versé (-)		
14.Report à nouveau (+/-)	155.058	114.668
15.Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
16.Résultat net de l'exercice (+/-)	17.326	118.790
Total du Passif	8.505.104	7.427.058

Le Rapport Financier Annuel 2020 est disponible sur le site web www.sofac.ma

www.sofac.ma

SOFAC: Société Anonyme au capital de 193 200 000 dirhams - Siège Social : 57, Bd Abdelmoumen - Casablanca 20000 - RC Casablanca 29.095



MAZARS AUDIT ET CONSEIL
10, boulevard d'Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

**SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT D'ACHATS À CRÉDIT
« SOFAC S.A »**

**RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020**

Aux actionnaires de la
Société de Financement d'Achats à Crédit "SOFAC S.A"
57, Bd Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC », comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MMAD 13,97 297 dont un bénéfice net de MMAD 17,238. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 février 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société de Financement d'Achats à Crédit « SOFAC » au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous sommes acquiescés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et au fur et à mesure de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose SOFAC à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. SOFAC constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et notamment selon les dispositions de la circulaire 19/02/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, qui présente les critères à minima. L'évaluation des provisions en couverture des engagements sur la clientèle requiert :

- Identification des engagements en souffrance sensibles ;
 - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances.
- Par ailleurs, au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank Al-Maghrib, SOFAC a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19.

Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2020, l'encours des créances à la clientèle et les immobilisations nettes données en LOA s'élevaient respectivement à MMAD 6,295 et MMAD 3,265. Le montant total des provisions constituées selon les règles de la circulaire 19/02/2002 de Bank Al-Maghrib s'élève à MMAD 521. Celui relatif à la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 s'élève à MMAD 119.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituaient un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs, et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par SOFAC et testé les contrôles clés que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des créances sensibles.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :
- Etudier la conformité au PCEC et notamment à la circulaire 19/02/2002 de Bank Al Maghrib des principes mis en œuvre par la société, en termes de règles de déclassement et de provisionnement ;
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;
- Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, si ces échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prenant en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçues et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection

d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et affirmations fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de priver un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nous concluons également sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous n'avons pas d'observations à formuler au terme de ces vérifications.

Casablanca, le 24 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
Maroc
47, rue Abd El Moumen - Casablanca
Tél : 33 33 44 88 - Fax : 33 33 24 66 76

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
10, boulevard d'Abdelmoumen
Casablanca
Taha FERDIAOUS - 423 (L.O.)
Associé - Tél : 0522 852 423

Le Rapport Financier Annuel 2020 est disponible sur le site web www.sofac.ma

www.sofac.ma

SOFAC: Société Anonyme au capital de 193 200 000 dirhams - Siège social : 57, Bd Abdelmoumen - Casablanca 20000 - RC Casablanca 29.095

Publiés en milliers de dirhams

État de la situation financière consolidé

Actif	Notes	31/12/20	31/12/19	01/01/19
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	5.1.1	1.630	1.134	4.215
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.1.2	499.955	399.960	199.961
Actifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres Actifs financiers à la juste valeur par résultat		499.955	399.960	199.961
Instruments dérivés de couverture				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5.1.3			
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables				
Titres au coût amorti	5.1.4			
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5.1.5	82.969	22.897	25.251
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	5.1.6	7.243.972	6.613.481	5.960.461
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux				
Placements des activités d'assurance				
Actifs d'impôt exigible		10.458	9.138	7.811
Actifs d'impôt différé		134.988	69.526	70.052
Comptes de régularisation et autres actifs	5.1.7	360.468	263.615	221.071
Actifs non courants destinés à être cédés				
Participations dans des entreprises mises en équivalence				
Immobilisations de placement				
Immobilisations corporelles	5.1.8	206.782	219.531	209.720
Immobilisations incorporelles	5.1.9	23.087	25.802	30.980
Ecarts d'acquisition	5.1.10			
TOTAL ACTIF		8.564.311	7.625.085	6.729.521

État de la situation financière consolidé

PASSIF	Notes	31/12/20	31/12/19	01/01/19
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5.2.1			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				
Instruments dérivés de couverture				
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	5.2.2	2.101.195	1.342.629	1.513.120
Dettes envers la clientèle	5.2.3	1.793.937	1.773.462	1.775.701
Titres de créance émis	5.2.4	2.677.400	2.690.179	2.010.224
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôt exigible		70.488	74.659	70.099
Passifs d'impôt différé		110.276	111.122	104.269
Comptes de régularisation et autres passifs	5.2.5	921.718	750.821	442.432
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés				
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance				
Provisions	5.2.6	55.624	43.021	52.476
Subventions et fonds assimilés				
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		208.332	130.000	130.000
Capitaux propres		625.340	709.191	631.201
Capitaux propres part du groupe		625.340	709.191	631.201
Capital et réserves liées		193.201	193.201	193.200
Réserves consolidées		437.590	368.546	329.515
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			571	
Résultat de l'exercice		-5.451	146.874	108.486
Intérêts minoritaires				
TOTAL PASSIF		8.564.311	7.625.085	6.729.521

État du résultat global consolidé

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ	Notes	31/12/20	31/12/19
+ Intérêts et produits assimilés	6.1	516.396	467.615
- Intérêts et charges assimilés	6.1	-145.267	-140.797
MARGE D'INTERET		371.128	326.818
+ Commissions (produits)	6.2	81.952	79.643
- Commissions (charges)	6.2	-5.693	-6.117
MARGE SUR COMMISSIONS		76.259	73.526
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	6.3		35
+/- Gains ou pertes nets des instruments mesurés à la juste valeur par capitaux propres	6.4		
+ Produits des autres activités	6.5	40.578	35.785
- Charges des autres activités	6.5	-4.152	-3.194
PRODUIT NET BANCAIRE		483.813	432.970
- Charges générales d'exploitation	6.6	-154.278	-158.807
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	6.7	-16.420	-12.715
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		313.115	261.448
Coût du risque	6.8	-324.194	-34.145
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-11.079	227.303
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs		9.808	1.274
+/- Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		-1.271	228.577
- Impôt sur les résultats	6.9	-4.180	-81.703
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		-5.451	146.874
Intérêts minoritaires			
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		-5.451	146.874
Résultat de base par action (en dirhams)	6.10		
Résultat dilué par action (en dirhams)	6.10		

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	Notes	31/12/20	31/12/19
RÉSULTAT NET		-5.451	146.874
Ecarts de conversion			
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
Réévaluation des instruments dérivés de couverture			
Réévaluation des immobilisations			
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies			
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence			
Impôts			
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		-5.451	146.874
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN CAPITAUX PROPRES		-5.451	146.874
Dont Part du Groupe		-5.451	146.874
Dont Part des minoritaires			

Le Rapport Financier Annuel 2020 est disponible sur le site web www.sofac.ma

www.sofac.ma

SOFAC: Société Anonyme au capital de 193 200 000 dirhams - Siège Social : 57, Bd Abdelmoumen - Casablanca 20000 - RC Casablanca 29.095

GRUPE SOFAC
« SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT D'ACHATS À CRÉDIT »

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020

Les informations qualitatives concernant les modalités d'évaluation et de comptabilisation des pertes de crédit attendues sont détaillées dans la note « Normes et principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2020, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à 7264 MMAD, le montant total des dépréciations s'élève à 7324 MMAD.

Compte tenu de l'importance des zones de jugement entrant dans l'évaluation du risque de crédit, du recours à de nombreux paramètres et hypothèses dans les modèles de calcul des pertes attendues et des enjeux d'anticipation du risque de crédit liés à la crise de la Covid-19, nous avons considéré que l'estimation des pertes de crédit attendues sur la clientèle constituait un point clé de l'audit.

• Réponse d'audit

Nous avons examiné le dispositif mis en place pour classer les engagements par Bucket et pour évaluer le montant des dépréciations comptabilisées afin de vérifier que les estimations retenues s'appuient sur une méthodologie documentée et conforme à la norme IFRS9 et aux principes décrits dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe et testé les contrôles clés manuels et informatiques que nous avons jugés clés pour notre audit, relatifs à la revue des portefeuilles, l'identification des encours dégradés ou des contreparties en défaut et à l'évaluation des pertes attendues.

Nous avons également pris connaissance des principales conclusions des comités spécialisés chargés du suivi des créances sensibles ou dégradées.

Concernant le calcul des dépréciations, nous avons notamment :

- examiné et vérifié les modalités d'identification de la dégradation significative du risque de crédit (le SICR «I»). Nous avons porté une attention particulière aux secteurs impactés par la crise Covid-19 ainsi qu'aux contreparties ayant bénéficié de moratoires,
- vérifié le calcul des dépréciations, sur la base d'un échantillon,
- rapproché les données issues des outils de calcul avec la comptabilité,
- apprécié le bien fondé des hypothèses utilisées par la Direction, en particulier pour l'estimation des flux futurs de recouvrement, au regard notamment des garanties sur les dossiers de crédit significatifs en Bucket 3,
- apprécié les analyses menées par la Direction et la méthodologie retenue pour déterminer les ajustements post-modèle à appliquer dans le cadre de l'anticipation du risque lié à la Covid-19.

Nous avons enfin examiné l'information donnée en annexe des comptes consolidés au titre du risque de crédit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçues et mises en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et

Aux actionnaires de la
Société de Financement d'Achats à Crédit "SOFAC S.A"
57, Bd Abdelmoumen
Casablanca
Maroc

Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2020

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société SOFAC S.A et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2020, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de MMAD 625 340 dont une perte consolidée de MMAD 5451. Ces états ont été établis par le Conseil d'Administration tenu en date du 1er février 2021 dans un contexte économi- que de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans le section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Appréciation du risque de crédit relatif aux encours à la clientèle

- Risque identifié

Le groupe comptabilise des dépréciations au titre des pertes attendues sur les encours sans l'Bucket 1I, les encours dégradés (Bucket 2) ainsi qu'au titre des risques avérés de perte sur les encours en défaut (Bucket 3).

Ces dépréciations sont évaluées sur la base des dispositions de la norme IFRS 9 – Instruments financiers.

L'évaluation des pertes de crédit attendues sur les encours à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour :

- Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3,
- Estimer les pertes attendues en fonction du Bucket,
- Établir des projections macro-économiques dont les impacts sont intégrés dans l'estimation des pertes attendues.

réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- Nous acquiesçons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations et données fournies par cette dernière ;

- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les états financiers consolidés, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 24 février 2021

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
57, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Tél : +33 (0) 527 23 66 78
Fax : +33 (0) 527 23 66 78

Faïçal MEKOUAR
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL
57, Boulevard Abdelmoumen
Casablanca
Taha FERDIAOUZ, 423 (L.G)
Associé - Tél : 0527 423 400

Contact presse : Mme Asmae Zouhal – azouhal@sofac.ma

Société anonyme au capital de 193 200 000 dirhams – Siège social : 57, Bd Abdelmoumen – Casablanca – RC Casablanca 29.095
Les indicateurs trimestriels sont disponibles sur la rubrique publications financières du site web: www.sofac.ma

Le Rapport Financier Annuel 2020 est disponible sur le site web www.sofac.ma

www.sofac.ma

SOFAC: Société Anonyme au capital de 193 200 000 dirhams – Siège Social : 57, Bd Abdelmoumen – Casablanca 20000 – RC Casablanca 29.095